



NOTRE DEONTOLOGIE



La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Les consultants s'engagent à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions

Consult'RH propose une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités sont stipulés dans un devis.

La démarche du bilan comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Le bilan de compétences doit être une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin du bénéficiaire.

Nous avons à cœur de maintenir un bilan de compétences « artisanal » loin des concepts bilans ultra standardisés ou « presse-boutons ».

Consult'RH s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels certifiés.

Consult'RH s'assure du consentement du bénéficiaire et s'engage à :

-Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance et de professionnalisme reconnu

-Faire évoluer sa pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la veille et la formation pour mettre à jour sa connaissance.

o Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire

o Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.